

TRANSPORT SCOLAIRE HORS BASSIN 2026-2027

IMPORTANT !!! Veuillez prendre le temps de bien comprendre les règles d'attribution de transport pour les élèves hors bassin, car elles peuvent engendrer pour vous la responsabilité de transporter votre enfant à l'école pour l'année scolaire au complet.

Pour chaque école, le Centre de services scolaire des Bois-Francs définit un secteur géographique (bassin d'alimentation, territoire). L'école de secteur dessert prioritairement les élèves qui y sont rattachés et s'il y a lieu, des parcours réguliers sont organisés en fonction du lieu de résidence de ces derniers.

Un élève peut choisir de s'inscrire dans un programme particulier **offert par un autre établissement que celui de son secteur**. Dans le respect des conditions suivantes, il est possible pour l'élève de se prévaloir d'une place hors bassin dans le transport scolaire si:

- un parcours régulier est existant;
- des places sont vacantes sur celui-ci;
- l'attribution de transport s'intègre à l'intérieur de l'horaire du parcours régulier;
- cette attribution n'entraîne aucune modification de parcours;

Pour chaque élève en choix d'école, le Service du transport et de l'organisation scolaires analyse la possibilité d'offrir le transport hors bassin. Aucun formulaire n'est nécessaire (sauf dans le cas d'une demande de transport à une deuxième adresse).

Si le transport hors bassin est possible

Un avis de transport vous informant des coordonnées sera disponible sur Mozaïk Portail Parent, dans le dossier de l'élève, au plus tard 3 jours avant le premier jour de classe. **Des frais annuels de 100 \$ par enfant sont exigés et devront être acquittés sur la facture transmise par l'école en début d'année scolaire. Ces frais peuvent être révisés sans préavis.**

Si le transport hors bassin est impossible ou incertain

Un courriel vous informant de la non-disponibilité du transport sera envoyé dès que possible.

Si le transport est non requis

Afin d'éviter la facturation des frais hors bassin pour l'élève dont le transport sera assumé par le parent/tuteur, **vous devez obligatoirement remplir le formulaire « Engagement de transport parental »** que vous trouverez sur le site web du Centre de services scolaire des Bois-Francs dans la *Zone parents* et sous la rubrique *Formulaires*.

Pour en savoir plus sur le sujet, veuillez consulter la *Politique pour l'organisation du transport scolaire*, disponible sur le site internet du Centre de services scolaire des Bois-Francs, dans la section *Transport scolaire*, à l'adresse suivante : <https://www.cssbf.gouv.qc.ca/pages/transport-et-organisation-scolaires>